

Lundi 13 Juillet dans la matinée : Travaux Pratiques

Ceux qui souhaiteraient un hébergement chez l'habitant doivent se faire connaître, **de préférence par courrier ou courriel et au plus vite** en indiquant s'ils seront en possession d'une voiture auprès de Renate Ruck 30, chemin du bois tort, 85420 Maillezaïs (renate.jpaul@wanadoo.fr tel/fax 02 51 87 21 25)

L'hôtel « le chêne vert » se trouve à proximité du lieu de rassemblement (02 51 50 02 30)

C'est un hôtel à petit confort et petit prix. Peut-être reste il encore une chambre ?

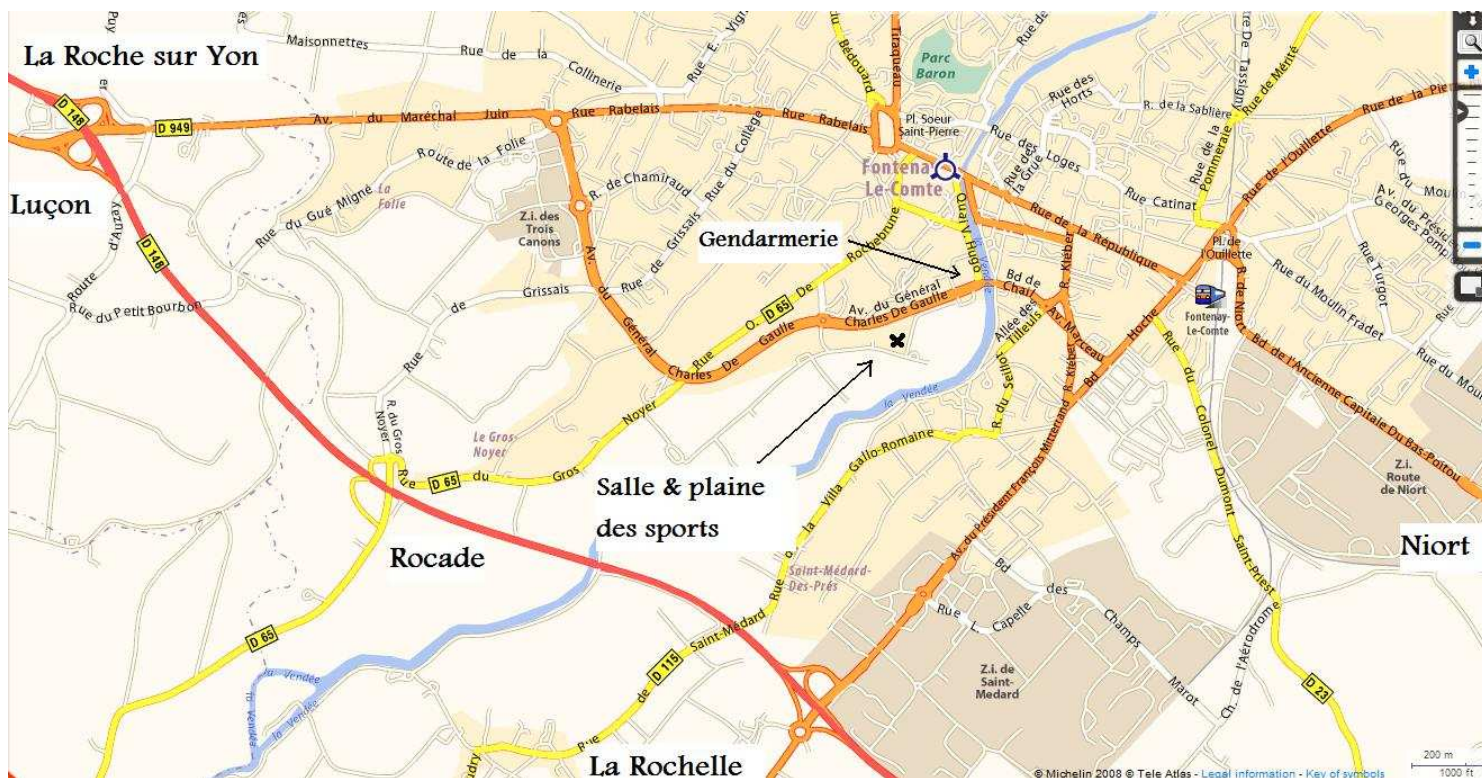
Au bord de la rivière « la Vendée », le terrain pour accueillir les campeurs est très accueillant, plat et ombragé.

Les campings cars et ressemblants stationneront sur un parking aménagé avec des équipements, face à la gendarmerie.

Les voitures stationneront sur un deuxième parking, à proximité d'un magasin de matériaux.

Ces deux parkings sont proches du lieu de rassemblement et seront signalés.

Ci-dessous, le plan d'accès à la PLAINE de SPORTS et la SALLE DE LA PLAINE :



Dès notre départ définitif vers **8h30** le lundi matin, pour les travaux pratiques ou d'autres aventures, le **Centre Aéré de la ville** retrouvera son aire de jeux.

Aussi, c'est en insistant que nous demandons à tous les Faucheurs, notamment à ceux qui emmènent leur chien, de laisser les lieux indemnes de tout débris. Différentes poubelles pour le tri seront mises à notre disposition.

Si vous souhaitez boire du café ou thé le lundi matin, emportez vos thermos. Nous pouvons les remplir la veille n'ayant plus de cuisine et de salle lundi matin.

Les Faucheurs Volontaires de Vendée tiennent à remercier, chaleureusement, le Maire M. FOURAGE et le Conseil Municipal de la ville de Fontenay-le-Comte Ayant répondu favorablement à notre demande et sans hésiter, prouvant ainsi que le Département de Vendée peut être ouvert.

les Faucheurs volontaires et le comité de soutien 85

Des tournesols mutés dans nos champs : des OGM qui ne disent pas leur nom...

Les plantes obtenues par mutagenèse « incitée » sont des OGM, selon la définition de la directive européenne 2001/18, et génèrent les mêmes risques de dommages intentionnels ou non intentionnels sur la santé et l'environnement que les plantes obtenues par transgénèse. Elles ont pourtant été exclues de son champ d'application.

Pourquoi ?

Parce que cela permet aux firmes de faire la même chose qu'avec les OGM issus de la transgénèse, breveter le vivant, mais sans avoir à supporter la longueur des évaluations sur la santé et l'environnement, des procédures de demande d'autorisation d'essais, et les risques de refus par l'opinion européenne.

Cette tentative de contourner l'opposition massive aux OGM en France et en Europe ne doit pas demeurer dans l'ombre : faisons la connaître et participons à la protection des semences, des droits des paysans, de la santé et de l'environnement.

Exigeons la réintégration des plantes mutées dans le champ d'application de la législation sur les OGM.

De plus sur le plan agronomique, là où des plantes résistantes aux herbicides sont utilisées, comme c'est le cas depuis plus de 10 ans sur le continent américain, il devient de plus en plus difficile de contrôler les "mauvaises herbes" devenues tolérantes à ces herbicides. Les doses d'herbicides utilisées ne cessent d'augmenter, entraînant un désastre écologique mais aussi économique, certains agriculteurs, abandonnant des terres devenues impropres à toute culture. La contamination des plantes sauvages constitue aussi une atteinte inacceptable à la biodiversité. En France, des tournesols résistants aux herbicides sont déjà cultivés, sans que personne ne sache où. Ils peuvent pourtant contaminer les cultures conventionnelles, bio et l'environnement, puis se retrouver dans nos assiettes.

Bientôt, des colzas résistants à un herbicide, également issus de mutagenèse, en cours d'homologation, pourraient être inscrits au Catalogue des Semences.